

Commune de Neufchâteau

Compte rendu de la réunion d'Information-Consultation à l'attention du personnel communal

Vendredi 01.04.2022, salle « Brasseur » à Neufchâteau

Réf. : NEUFCHATEAU\04- Info-consultation\personnel communal\20220401 CR IC personnel communal.docx

Participants (voir liste ci-dessous)

- › Personnel communal : 7 membres (+ 2 excusés)
- › Élus : 2 membres du Collège communal
- › Fondation Rurale de Wallonie : Mme Sophie ORBAN et Mme Eléonore GERARD (Agents de développement)

Ordre du jour

- › Faisons connaissance
- › Une opération de développement rural
- › Le déroulement de l'ODR à Neufchâteau
- › Outils de communication
- › Le budget participatif

FAISONS CONNAISSANCE

Après un mot d'accueil, les agents de développement proposent de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter et expliquer quel service il représente.

Les différents partenaires de l'Opération de Développement Rural – ODR - et leurs rôles

Une opération de développement rural, ça se réussit ensemble !

La Commune de Neufchâteau

- › *Le Conseil communal* est le maître d'œuvre de cette opération, qui va concerner l'ensemble du territoire communal.
- › *Les employés de l'administration* sont également des acteurs de première ligne qui vont apporter les éléments pour concrétiser le PCDR.

Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural - CLDR

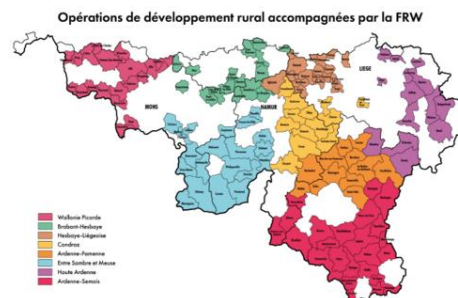
- › *Tous les habitants* sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solution. La participation citoyenne est l'élément central de la politique de développement rural.
- › *Une commission consultative (la CLDR)* est mise en place pour définir les objectifs et les projets concrets à mettre en œuvre dans le cadre du PCDR, sur 10 ans. Elle agit en tant que relais auprès de la population et un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, ...). Elle est composée d'1/4 d'élus et de 3/4 de citoyens et compte entre 20 et 60 membres.

Les structures extérieures

- › *Le bureau d'études Impact, auteur de programme*, réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune. Le bureau d'étude est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR dont il est le concepteur. Les représentants sont M. Stéphane Mottiaux et Mme Loreena Thétiot.
- › *Le Service Public de Wallonie DGO3 et le Cabinet de la Ministre Tellier en charge du développement Rural*
- › *La Fondation Rurale de Wallonie - FRW, organisme accompagnateur* : conseille la Commune dans le cadre de son opération de développement rural.

La FRW est un organisme privé, indépendant et pluraliste, en charge de missions de service public. Depuis 1979, elle œuvre pour le développement durable des régions rurales grâce aux missions que la Région Wallonne lui a confiées.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 134 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu. Ils sont répartis en 8 équipes régionales à travers la Wallonie. Dans le cadre de son ODR, la Commune de Neufchâteau est accompagnée par l'équipe régionale Semois-Ardenne localisée à Tintigny, et plus particulièrement Mmes Sophie Orban et Eléonore Gérard.



Les missions de la FRW :

- › Accompagnement des opérations de développement rural
- › Accompagnement des communes sollicitant la subvention BiodiverCité
- › Interface Leader (en lien avec le Groupe d'Action Locale Haute Sûre Forêt d'Anlier, par exemple)
- › Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public
- › Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA)
- › Ressources et expertises du milieu rural.

Le rôle des agents de développement

Pendant l'opération de développement rural, les agents de développement favorisent la participation de tous les citoyens par des entretiens, des réunions publiques et des consultations en ligne via la plateforme participative : participation.frw.be. Ils sont le relais entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils se chargent de l'animation et du secrétariat de toutes les réunions. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets sur le long terme.

UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Présentation de l'opération de développement rural

La Commune de Neufchâteau a décidé de lancer une seconde Opération de Développement Rural.

Une Opération de Développement Rural (ODR) est un processus à long terme, qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire communal pour les dix ans à venir. C'est une démarche communale cadrée par un décret de la Région Wallonne, qui repose sur la participation continue des citoyens. Elle consiste à mener une réflexion globale, sur l'ensemble du territoire communal et sur tous les domaines de la vie. Elle se concrétise par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions appelé Programme Communal de Développement Rural - PCDR.

Son objectif global est d'améliorer les conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnement et culturel.

Déroulement de l'Opération de Développement Rural

L'ODR suit plusieurs étapes, qui se distinguent en 2 grandes phases :

1) L'élaboration du Programme Communal de Développement Rural - PCDR, qui dure environ 3 ans

Pour enclencher le processus, le Conseil communal décide de lancer une ODR, demande éventuellement l'aide d'un organisme d'accompagnement - la FRW - et prévoit de désigner un auteur de PCDR via un marché public.

L'auteur désigné, en l'occurrence le bureau d'études Impact de Bertrix, rédige alors le diagnostic objectif du territoire, qui est une analyse en profondeur de cartes, d'inventaires, de statistiques, ...

Vient ensuite la phase de participation citoyenne, qui se concrétise par des séances d'information / consultation villageoise, des réunions thématiques et surtout les rencontres de la Commission Locale de Développement Rural - CLDR.

Ce travail de co-construction avec la CLDR aboutira à la définition d'une stratégie de développement (des objectifs à atteindre dans les 10 ans) et au choix de projets qui permettront d'y répondre.

A la fin de son élaboration, le PCDR sera validé par la CLDR, la Commune et la Région Wallonne.

2) La mise en œuvre du PCDR, qui peut durer jusqu'à 10 ans.

Lorsque le Gouvernement wallon aura approuvé le PCDR (2024, 2025), la Commune pourra introduire des demandes de subsides en développement rural pour la réalisation de certains projets ou recourra aux subsides traditionnels pour d'autres. Le PCDR comportera également des projets immatériels/actions à mener directement sur le terrain, sans gros moyens financiers.

La CLDR suivra régulièrement la mise en œuvre des projets contenus dans le PCDR et se prononcera sur l'introduction des projets en subvention.

Les 6 parties du PCDR

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se compose de 6 parties :

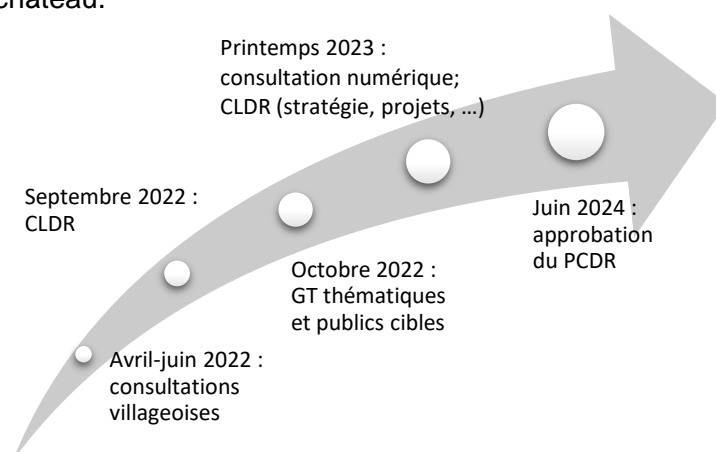
- › Une analyse des caractéristiques de la Commune : il s'agit de l'analyse objective du territoire.
- › Le résultat de la participation citoyenne : cette partie relate les méthodes utilisées, la participation citoyenne, les principaux résultats de chaque étape.

- › Un diagnostic partagé : qui résulte de la confrontation entre la vision objective et la perception des habitants.
- › La stratégie de développement sous forme d'objectifs spécifiques à la Commune.
- › Les projets visant à atteindre ces objectifs.
- › Un tableau récapitulatif.

LE DÉROULEMENT DE L'ODR À NEUFCHÂTEAU

Le calendrier général

Voici le calendrier global, tel qu'il est prévu actuellement, pour le déroulement de l'ODR de la Commune de Neufchâteau.



Les différentes phases

1. Diagnostic

- › Rédaction d'une première analyse de données objectives par l'auteur – octobre 2020
- › Rencontres individuelles de personnes-ressources par les agents de développement – janvier à avril 2022
- › Visite de terrain avec le Collège et l'auteur – février 2022
- › Actualisation continue

2. Informations-consultations villageoises

Date	Pour les villages de...	Lieu de la réunion
21 avril à 20h	Tronquoy, Respelt, Massul, Molinfaing, Morival, Gérumont	Salle « les Aubépines » à Tronquoy
28 avril à 20h	Tournay, Verlaine, Semel	Maison de village de Tournay
05 mai à 20h	Namoussart, Mon Idée, Marbay	Maison de village de Namoussart
12 mai à 20h	Longlier, Lahérie	Salle du football « RRC Longlier »
19 mai à 20h	Warmifontaine, Grapfontaine, Nolinfaing, Montplainchamps, Hosseuse, Harfontaine, Malome	Salle du « RLC Warmifontaine »
02 juin à 20h	Petitvoir, Grandvoir, Fineuse	Salle « les Joyeux Lurons » à Petitvoir
09 juin à 20h	Hamipré, Offaing, Cousteumont, le Sart	Salle « le Carrefour » à Hamipré
16 juin à 20h	Neufchâteau	Espace 29

+ 1 séance numérique à l'attention de tous les habitants le jeudi 23 juin à 20h (www.participation.frw.be), sur inscription auprès des agents de développement : Sophie Orban (s.orban@frw.be 063/44 02 08) et Eléonore Gérard (e.gerard@frw.be 063/45 03 01)

Rôles des employés communaux :

- › Informer les habitants
- › Ecouter et relayer des avis qui vous sont transmis
- › Signaler des éléments importants à prendre en compte
- › Partager votre point de vue et vos idées
- › Répondre à diverses demandes ponctuelles (fourniture de documents, publications dans le bulletin communal,...)

Un appel à candidatures pour la **Commission Locale de Développement Rural** sera lancé lors de ces soirées.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un organe consultatif associé aux phases d'élaboration (stratégie, projets, priorités) et de mise en œuvre du PCDR. Elle se compose de 20 à 60 membres, dont maximum $\frac{1}{4}$ d'élus communaux.

C'est une commission représentative de tous les habitants de la commune, issue de toutes les composantes de la population : professions, âges, genres, catégories socio-professionnelles, villages,...

Sa composition est approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne. Elle devrait être mise en place durant le mois de septembre.

Il s'agit d'une commission consultative, un lieu de dialogue et de débat démocratique sur des idées qui vont dans l'intérêt collectif.

Les membres de la CLDR ont un rôle de relais entre les habitants et la Commune. Des réunions sont organisées régulièrement : environ 8 fois par an en phase d'élaboration et au moins 4 fois par an en phase de mise en œuvre.

Pourquoi proposer sa candidature à la CLDR ?

Chacun a ses propres motivations pour rejoindre la CLDR. En participant à la CLDR, les membres pourront

- › S'impliquer dans la vie de la commune
- › Rencontrer des citoyens des autres villages
- › Mieux connaître la commune sous tous ses aspects
- › Disposer d'informations sur la vie communale
- › S'exprimer et partager leurs avis
- › Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR
- › ... et faire partie du jury pour le budget participatif

3. Les Groupes de Travail

- › Ces réunions seront à nouveau ouvertes à la population.
- › Elles seront organisées autour de thèmes spécifiques.
- › Elles ont pour objectifs :
 - a. De valider le diagnostic et les enjeux
 - b. De proposer des pistes de projets à la CLDR

4. Stratégie et projets

Définition par la CLDR d'une stratégie globale et des projets que comportera le PCDR.

- › Choix d'un défi et d'objectifs de développement
- › Sélection de projets sur base de la stratégie
- › Définition d'un ordre de priorité des projets
- › Investigations pour vérifier la faisabilité de certains projets
- › Rédaction de fiches descriptives détaillées des projets

Rôles des employés communaux :

- › Poser leur candidature pour devenir membre de la CLDR s'ils habitent sur la commune...
- › En parler autour de soi ! Pas de meilleure communication que le bouche-à-oreille.

- › Prendre part et/ou suivre les travaux de la CLDR et des Groupes de Travail en tant que membre de l'administration communale (résoudre un problème, amener une expertise sur le sujet, aider au suivi administratif...)

5. Finalisation du PCDR et approbation

- › Finalisation de la rédaction du document
- › Approbation du PCDR par la CLDR, le Collège communal, puis le Conseil communal (après l'avis de conformité de la DGO3)
- › Passage devant le Pôle d'Aménagement du Territoire (commission régionale d'avis)
- › Approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon – durée maximale de 10 ans pour mettre en œuvre le PCDR.

Rôles des employés communaux :

- › Suivre administrativement le dossier
- › Soutenir l'agent-relais communal
- › Prendre part et/ou suivre les projets du PCDR comme membre de l'administration communale
- › S'impliquer comme habitant dans un projet qui les intéresse.

OUTILS DE COMMUNICATION

Toutes les informations concernant l'Opération de Développement Rural (ODR) sont disponibles sur le site internet dédié à l'ODR : www.pcdr-neufchateau.info, dans les bulletins communaux, dans les toutes-boîtes, dans la presse, sur Facebook (sur la page de la Commune et sur la page de la FRW).

Les participants sont également invités à en parler autour d'eux.

LA PREMIÈRE ODR

Parmi les projets du PCDR 2008-2018, réalisés ou en cours, on retrouve notamment :

- › L'Espace 29 à Neufchâteau (subventionné en Développement Rural)
- › La Maison de village de Lahérie (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement de la place centrale et la construction d'une maison de village à Namoussart (subventionnés en Développement Rural)
- › La Maison de village de Tournay (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement du verger expérimental à Tronquoy
- › La valorisation de la vallée du lac
- › L'aménagement global du site de la nouvelle école de Petitvoir en espace convivial multithématique
- › Lancement d'un plan paysager en synergie avec le PNHSFA
- › Coordination communale des manifestations « villages fleuris »
- › Création d'une vitrine ou d'un événement valorisant les produits du terroir/artisanat
- › Organisation d'une journée des associations et soutien du monde associatif
- › ...

LE BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif est un processus de démocratie participative par lequel la Commune affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. Il donne une opportunité aux citoyen(ne)s domicilié(e)s sur le territoire, que ce soit à titre individuel ou collectif, de prendre part à la vie politique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projets. 80.000€ lui seront affectés annuellement.

Appel aux citoyens et aux associations chestrolaises !

Tout citoyen résidant sur la commune de Neufchâteau peut répondre à cet appel à projets.

Pour être éligibles, les projets seront introduits :

- › Soit par un collectif de minimum 5 citoyens (comités de quartiers, associations de fait, etc.) :
Les personnes seront domiciliées à des adresses différentes ; le porteur de projet sera majeur - pour les mineurs, il sera fait mention du responsable légal.
- › Soit par une association citoyenne dotée de la personnalité juridique (asbl).

Ce budget permettra de réaliser des petits projets d'investissement, d'embellissement ou événementiels, ... avec un plafond de 30.000€ par projet, excepté dérogation du Collège.

Le but est de favoriser la participation citoyenne, en mobilisant les habitants volontaires dans des petits projets visant l'amélioration de leur cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale, l'intergénérationnel et le mieux-vivre ensemble au sein d'une rue, d'un quartier ou d'un village.

Les travaux seront réalisés par les collectifs citoyens, les associations et/ou la Commune.

Les critères de participation sont les suivants :

- › Les projets se situeront exclusivement sur le territoire communal.
- › Ils doivent présenter un intérêt collectif indéniable et un caractère durable.
- › Ils se feront sur domaine public (une parcelle communale, un terrain sur lequel la Commune dispose d'un droit ou une parcelle appartenant à une association reconnue).
- › Ils seront accompagnés d'un budget détaillé réaliste.
- › Ils seront techniquement, juridiquement et économiquement réalisables – et faciles d'entretien.
- › Ils auront un impact positif et favoriseront la mobilisation citoyenne.

Voici les délais :

- * L'information sera diffusée pendant les réunions d'information-consultation villageoise organisées dans le cadre de l'opération de développement rural – du 21 avril au 23 juin 2022. Ainsi que sur internet (voir ci-dessous).
- * Dépôt des dossiers pour le 31 août 2022
- * Analyse de la recevabilité des projets par le Collège.
- * Sélection des projets par la Commission Locale de Développement Rural (représentative de la population) en septembre 2022.
- * Réalisation du projet avant le 31/12/2023.

Les trois documents de référence se trouvent sur www.pcdr-neufchateau.info :

- * Règlement (approuvé par le Conseil communal du 05/04/2022)
- * Formulaire de candidature
- * Grille d'évaluation – recevabilité et sélection

Questions des participants

Qu'en est-il du périmètre de rénovation urbaine ?

La consultation se fera sur l'ensemble du territoire communal. Cependant, il ne sera en principe pas possible de financer en développement rural un projet situé à l'intérieur du périmètre de rénovation urbaine, sauf s'il rencontre les besoins des villages.

Des exemples de projets

Le PCDR contiendra des projets matériels et immatériels, dans différents domaines.

Le 1^{er} PCDR en est l'illustration.

Pour tout projet, il faudra d'abord consulter la source classique de subventions ; par exemple, le Commissariat Général au Tourisme pour financer un projet touristique. En développement rural, on peut obtenir des subsides pour des maisons de village, des logements tremplins, des ateliers ruraux, des projets de mobilité douce, des aménagements d'espaces publics,

Le budget participatif sera-t-il annuel ?

La Commune a décidé d'affecter chaque année 80.000€ de son budget à des petits projets citoyens (cela correspond aux revenus des éoliennes). Les projets devront être réalisés pour le 31 décembre de l'année suivant leur sélection.

CONSULTATION

L'objectif de cette consultation est de recueillir l'avis du personnel communal sur les principaux défis du territoire.

Méthode de travail

Les participants sont répartis en 3 sous-groupes, les élus restant en retrait afin de laisser libre cours à l'expression.

3 thématiques différentes sont abordées pendant 15 minutes par les groupes :

- › Thème 1 « Vivre à Neufchâteau » (axe social)
- › Thème 2 « Habiter à Neufchâteau » (axe environnement)
- › Thème 3 « Entreprendre et travailler à Neufchâteau » (axe économique)

Les groupes disposent d'une fiche reprenant, par mot-clé, les défis identifiés par l'auteur au cours de la rédaction de l'analyse territoriale (en gras) et ceux qui ont été formulés par les personnes ressources (cf. l'annexe 2 ci-après).

Les participants sont invités à ajouter, supprimer, amender les différents défis et à proposer d'éventuels projets.

Ensuite, une mise en commun permet d'avoir une idée complète de la vision du territoire par le personnel communal.

Résultats et commentaires

D'une manière générale, de nombreuses choses se font déjà.

Vivre à Neufchâteau

- Organiser un événement une fois par an pour l'accueil des nouveaux habitants, un peu à l'image de ce qui se fait pour les nouveau-nés qui reçoivent un arbre.
- Supprimer « amélioration de l'image de la commune » car c'est aux Politiques de gérer cet enjeu.
- Beaucoup de jeunes travaillent au Grand-Duché de Luxembourg et de ce fait disposent de peu de temps pour s'investir dans leur village. Ils pratiquent souvent leurs loisirs ailleurs.
- « Booster le dynamisme associatif » plus que simplement le maintenir. Il y avait beaucoup plus d'associations dans les villages auparavant.
- Le village de vacances va se situer en zone d'aléas d'inondation ; on pourrait imaginer à sa place une salle de cinéma et une salle de spectacles.
- Supprimer « Amélioration de la communication et la coordination entre tous les acteurs culturels ».
- La volonté est d'organiser des événements sportifs d'importance dans la vallée du Lac.
- Ouvrir des places d'accueil des enfants car l'accueil s'organise à la crèche, auprès de deux puéricultrices agréées et quelques accueillantes indépendantes. Cela permettrait de garder les jeunes sur la commune.
- La couverture internet varie selon les villages et peut représenter un problème pour le télétravail.
- Garder des zones blanches pour les personnes hypersensibles.

Habiter à Neufchâteau

- Pour le bien-être dans les villages, prévoir des endroits de rencontre de jeunes et adultes.
- Des alternatives de mobilité douce avec accès sécurisés sont offertes par les points-nœuds.
- Repenser la mobilité en bus : plus de passages, des bus plus petits, pour les jeunes.
- Il n'existe pas de bus Tournay-Libramont.
- Le Panier de Victor rencontre bien les besoins de mobilité.
- La signalisation pour le stationnement au centre-ville est à améliorer, notamment en ce qui concerne l'accès au parking de la Maison Bourgeois.
- « Neufchâteau, une ville piétonne » : ce concept représente un gros risque pour les commerces du centre.
- Valoriser le patrimoine et lui donner une fonction (ex : organisation d'expositions dans les chapelles,...).

Entreprendre et travailler à Neufchâteau

- « Booster le petit commerce en centre-ville » : il n'y a par exemple aucun salon de thé.
- Ouvrir une galerie d'art.
- Aménager une liaison entre le centre-ville et le zoning de Semel.
- Des fermes organisent la vente de produits locaux.
- Rénover visuellement l'Avenue Franklin Roosevelt (avec des bâches,...).
- Veiller à la remise en état des chemins après exploitation forestière.
- Développer la production bio et en faire la commune de référence.
- La location de vélos et la création d'un produit commercial sur le château ne sont pas prioritaires.
- Créer une petite aire de bivouac.
- Ouverture d'un escape room en mai 2022 à Semel.

- Faciliter l'accueil de motorhomes (à Spineuse ?)
- Prévoir un PCA entre les 3 campings (du lac à Spineuse) et créer une liaison sécurisée vers Warmifontaine.
- Mettre en place une charte terrasse avec l'ADL.

Sophie Orban & Eléonore Gérard
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY I +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

ANNEXE 1 : Les participants (9 personnes)

Titre	Nom	Prénom	Village	fonction	Conseil communal
Mme	Clémentz	Mariline	Tronquoy	échevine	X
M.	Dembour	William		employé communal finances	
Mme	Dessé	Régine		employée communale affaires juridiques	
Mme	Habay	Christelle	Neufchâteau	employée communale travaux	
M.	Husson	Jean-Marc	Neufchâteau	DG financier commune	
Mme	Louis	Micheline	Warmifontaine	échevine	X
M.	Mayne	Pascal	Neufchâteau	employé communal urbanisme / DG ff	
Mme	Simon	Isabelle	Neufchâteau	employée communale finances	
Mme	Vierset	Catherine		employée communale Office tourisme	

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	Profession	Conseil communal
Mme	Defossé	Delphine		Employée communale PCDR, marchés publics, environnement, agriculture, ...	
M.	Duthoit	Jean-Yves		Directeur général	

ANNEXE 2 : Les premiers défis du PCDR



Commune de Neufchâteau Les premiers défis du PCDR

Vivre à Neufchâteau

Population

- › **Maintien de la jeune population sur le territoire**
- › **Anticipation du vieillissement de la population prévu par les projections démographiques**
- › **Mise en place de projets dans le cadre des conseils consultatifs**
- › Qualité de l'accueil des nouveaux habitants
- › Amélioration de l'image de la commune

Culture et vie associative

- › **Maintien du dynamisme associatif**
- › Création d'une salle dans Neufchâteau pour accueillir des spectacles culturels
- › Amélioration de la communication et la coordination entre tous les acteurs culturels.
- › Développement de l'offre culturelle pour tous les publics

Services

- › **Adaptation et pérennisation des services au regard des mutations socio-économiques**
- › **Renforcement et diversification des logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future**
- › **Offre d'une meilleure couverture réseau**
- › **Vers une société solidaire et coresponsable (Plan de cohésion sociale 2020-2025)**
- › Offre de services plus en adéquation avec les besoins de la population : la population est vieillissante, mais les nouveaux arrivés sont des jeunes familles (ex : crèches, écoles, activités pour les jeunes, ...)
- › Accompagnement des jeunes (maison de jeunes, éducateurs de rue)
- › Actions pour pouvoir bien vieillir sur la commune (PMR, passage piétons, bordures, trottoirs larges, etc.) et rendre la vie plus facile aux aînés.



Cadre de vie

- › **Exploitation des potentialités à la mise en place de programmes stratégiques : Schéma de Développement Communal, Guide communal d'urbanisme**
- › **Finalisation de l'opération de rénovation/revitalisation urbaine en cours**
- › **Préservation du patrimoine bâti**
- › **Engagement dans une dynamique énergétique (PAED « Neufchâteau 2030 : notre énergie, notre avenir »)**
- › **Gestion des enjeux énergétiques et d'utilisation engendrés par la vétusté des bâtiments anciens**
- › Organisation du développement urbanistique au centre-ville (ZACC derrière le home)
- › Valorisation du bien-être dans les villages.
- › Restauration du patrimoine
- › Reconstitution (virtuelle) du château

Mobilité

- › **Vers une mobilité alternative : favoriser les modes doux**
- › Développement de la mobilité douce (avec accès sécurisés)
- › Développement de la mobilité alternative (pratiques + vertes, solutions partagées)
- › Mobilité en bus facilitée
- › Gestion du stationnement en centre-ville
- › Neufchâteau, une ville piétonne.

Nature et environnement

- › **Préservation de la structure paysagère et naturelle**
- › **Engagement communal pour la protection de l'environnement**
- › Développement de la propreté
- › Agrandissement des forêts
- › Décisions raisonnées et durables au niveau écologique.
- › Sensibilisation à la biodiversité



Travailler et entreprendre à Neufchâteau

Économie et commerces

- › **Ancrage de l'emploi local**
- › Sortir d'une ville partiellement dortoir pour devenir une ville où les gens trouvent un emploi.
- › Vivre en acteur responsable avec sa région / Mettre en phase les besoins économiques de la région et des habitants.
- › Booster le petit commerce au centre-ville
- › Maintenir l'activité commerciale : ne pas se placer en concurrence avec les communes voisines ; attirer des commerces de proximité.

Agriculture / forêt

- › **Renouvellement des générations des agriculteurs**
- › **Pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire**
- › **Valorisation des initiatives de diversification agricole**
- › **Préservation et valorisation de la filière bois**
- › Maintien du monde agricole à Neufchâteau
- › Accès à la terre pour les jeunes agriculteurs
- › Équilibre avec l'activité des pépiniéristes
- › Conservation de l'autonomie de la production alimentaire
- › Constitution de groupements d'agriculteurs

Tourisme

- › **Développement d'un tourisme vert**
- › **Intégration du savoir-faire local dans la stratégie touristique communale**
- › Développement du tourisme : slow tourism ; insolite ; nature ; vallée du lac
- › Développement d'activités touristiques autour de l'histoire de Neufchâteau (visites virtuelles, St-Michel)
- › Maintien de l'offre touristique, avec des infrastructures agréables
- › Finalisation de l'aménagement touristique de la Vallée du Lac, tout en restant convivial (pas de tourisme de masse).
- › Développement d'une offre de location de vélos performante (VTT, vélo de route, électrique, trottinette, etc.)

- › Valorisation de la Via Arduinna (chemin de Compostelle) et positionnement au niveau transfrontalier.
- › Développement d'un produit commercial en lien avec le/les 4 châteaux (Sedan, Bouillon et Herbeumont).
- › Transformation du tourisme de passage en tourisme de séjour
- › Accueil des campeurs de passage.
- › Développement des activités touristiques alternatives d'intérieur